

## L'élection législative du 30 novembre 1958 en Algérie

Bernard Droz

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Droz Bernard. L'élection législative du 30 novembre 1958 en Algérie. In: Outre-mers, tome 95, n°358-359, 1er semestre 2008. 1958 et l'outre-mer français. pp. 29-44;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2008.4315>

[https://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2008\\_num\\_95\\_358\\_4315](https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2008_num_95_358_4315)

---

Fichier pdf généré le 11/01/2019

## L'élection législative du 30 novembre 1958 en Algérie

Bernard DROZ \*

Dans le sillage des événements du 13 mai, l'année 1958 est riche de bouleversements en Algérie. Le retour au pouvoir du général de Gaulle, largement commandé par les événements d'Alger, a pour corollaire l'adoption d'une nouvelle constitution, mais il induit aussi les premiers malentendus entre le futur chef de l'État, dont les vues algériennes sont encore imprécises, et les tenants des plus intransigeants de l'Algérie française. Le référendum du 28 septembre, marqué par une participation massive (80 % des inscrits) et la victoire plus massive encore du *oui* (96 % des votants) va bien au-delà de la question posée. Encadrée par l'armée, la consultation est unanimement reconnue comme un échec pour le FLN qui avait donné pour consigne de la boycotter. Mais une participation et un *oui* aussi massifs ont donné lieu à des interprétations divergentes. Pour de Gaulle, ils étaient un acte de confiance dans la France, et à travers elle dans sa personne, pour résoudre le problème algérien, alors que pour les ultras de l'Algérie française, ils signifiaient le ralliement à peu près unanime des masses musulmanes à l'intégration <sup>1</sup>.

L'équivoque persiste à la faveur de plusieurs péripéties ultérieures : le rejet implicite du terme d'intégration dans les discours prononcés par le général à Oran et à Constantine les 2 et 3 octobre <sup>2</sup> ; l'ordre donné au général Salan, délégué du gouvernement et commandant en chef, que soient retirés les officiers des Comités de salut public (CSP) et que l'armée soit ramenée à des tâches exclusivement militaires, décision qui provoque à Alger une effervescence et une tentative de grève générale. Le 23 octobre, c'est l'offre de la « paix des braves », rejetée certes par le FLN, mais qui inquiète vivement les ultras d'Alger dès lors que sont invoqués « la personnalité courageuse de l'Algérie » et son « association étroite avec la métropole française ». Il est clair qu'en

\* Revue *Outre-Mers*.

1. Telle est l'argumentation, complaisamment développée par Jacques Soustelle, in *L'espérance trahie*, Paris, Ed. de l'Alma, 1962, p. 62-64.

2. À Oran, De Gaulle s'écrie « Vive l'Algérie avec la France ». À Constantine, « Il me paraît bien inutile de fixer d'avance par des mots ce que l'entreprise va façonner peu ».

trois mois, De Gaulle n'a cessé de se démarquer de la rhétorique intégrationniste des hommes du 13 mai.

Dans ce contexte tendu, quelle signification peut revêtir l'élection législative du 30 novembre ? L'Algérie demeurant partie intégrante de la République, il s'agit *stricto sensu* de lui conférer la représentation qui lui revient dans la nouvelle Assemblée nationale, le fait nouveau étant l'adoption du collège unique<sup>3</sup> et l'extension du droit de vote aux femmes musulmanes. Mais le général de Gaulle ne saurait se satisfaire de l'accomplissement de cet acte formel. Dans les instructions qu'il adresse le 9 octobre au général Salan<sup>4</sup>, il assigne à cette élection une fonction plus large : qu'elle soit l'occasion de révéler une élite politique algérienne à même de combler le « vide politique<sup>5</sup> » qui avait ouvert la voie à la rébellion. L'objectif est ambitieux, d'autant plus qu'il a pour corollaire une exigence de liberté d'expression et de sincérité du scrutin, expressément requises par ces mêmes instructions, qui n'entraient pas dans les habitudes électorales de l'Algérie. On peut toutefois se demander si ces bonnes intentions n'arrivent pas un peu tard. Car en 1958, une large fraction de l'élite politique algérienne, qu'elle soit issue des Oulémas, du MTLD ou de l'UDMA, a depuis plusieurs années rallié le FLN. Les nationalistes modérés qui n'ont pas franchi ce pas demeurent dans un attentisme prudent, à l'instar d'Abderhamane Farès que De Gaulle n'avait pu convaincre, en juin, d'entrer dans son gouvernement comme ministre d'État<sup>6</sup>. Il restait à savoir aussi dans quelle mesure l'armée, qui s'était à ce point investie, dans le sillage du 13 mai, dans la défense de l'Algérie française, se prêterait à ces injonctions.

## I. La préparation

Encore faut-il savoir quand et comment l'Algérie va voter. Le choix de la date a fait l'objet de quelques flottements qui sont liés à l'offre de « paix des braves » du 23 octobre. L'idée première fut de découpler les élections de celles de la métropole au cas où la proposition d'arrêt des combats serait acceptée. Une vingtaine de délégués algériens aurait

3. Il convient de rappeler que sous la Quatrième République les élections (tant pour l'Assemblée nationale que pour l'Assemblée algérienne) avaient lieu au double collège, chaque collège élisant un nombre identique de députés ou de conseillers. Le premier collège comprenait les citoyens français et environ 70 000 Musulmans répondant à certains critères. Le deuxième collège comprenait le reste de la population musulmane masculine.

4. « Instructions générales pour la préparation des élections en Algérie », jointes à une lettre personnelle au général Salan du 9 octobre 1958. Cf. *L'Année politique, 1958*, Paris, PUF, p. 562.

5. Allusion évidente aux régimes précédents qui ont sciemment différé la formation d'une élite politique par la répression et le truquage des élections.

6. Il aurait représenté l'Algérie comme Félix Houphouët-Boigny représentait l'Afrique noire. Cf. J. Lacouère, *De Gaulle*, Paris, Seuil, 1985, tome 2, p. 540.

alors été désignée et associée à l'élaboration d'un nouveau statut, renvoyant à plus tard l'élection des députés à l'Assemblée nationale. L'offre ayant été rejetée par le GPRA, il ne restait qu'à aligner l'élection législative sur celle de la métropole. Pour ce faire, la date du 23 octobre fut retenue <sup>7</sup>, pour être finalement repoussée au 30, à la demande du général Salan qui fit valoir des raisons matérielles autant que psychologiques. Les résultats attendus du premier tour en métropole pouvaient avoir un effet amplificateur favorable à la cause de l'Algérie française.

Le mode de scrutin fit également problème. Passant outre les réserves de Michel Debré et de Jacques Soustelle, De Gaulle imposa en métropole le système uninominal majoritaire à deux tours. Mais l'adoption de ce système en Algérie aurait eu pour inconvénient de perpétuer la surreprésentation des Européens sur les Musulmans, et de favoriser chez ces derniers les candidatures administratives, voire officielles. Or, De Gaulle s'était engagé à Constantine, le 3 octobre, à assurer aux Musulmans une représentation au moins égale aux deux tiers des sièges réservés à l'Algérie. Ce fut donc le scrutin de liste majoritaire à un tour qui fut retenu, assorti, pour chaque circonscription, d'un *numerus clausus* répartissant le nombre de sièges attribué respectivement à la représentation européenne et à la représentation musulmane (cf. tableau). Pour ce faire, le nombre de députés métropolitains fut réduit de 544 à 460, permettant de dégager un contingent de 67 députés pour l'Algérie et 4 pour le Sahara.

Tout un ensemble de dispositions spéciales furent prises en vue d'assurer la régularité du scrutin. L'ordonnance du 16 octobre 1958 <sup>8</sup> régleme minutieusement les conditions d'éligibilité, les déclarations de candidature et le contrôle des opérations électorales. À cette fin, la Commission centrale de contrôle présidée par l'ambassadeur Henri Hoppenot <sup>9</sup>, qui avait déjà officié pour le référendum, est reconduite, assistée de commissions de circonscription composées de magistrats pour la plupart dépêchés de métropole. L'ordonnance fixe également la liste des 18 circonscriptions d'Algérie, avec pour chacune le nombre de députés à élire, et la ventilation entre candidats de statut civil de droit commun (21) et ceux de statut civil de droit local (46) <sup>10</sup>. Divers décrets d'application concernent la convocation du collège électoral <sup>11</sup>, les conditions de propagande et d'affichage, l'accès des candidats à la radio, les opérations de dépouillement, etc.

7. C'est celle qui figure dans la lettre de De Gaulle au général Salan.

8. *Journal officiel* du 17 octobre 1958, p. 9503-9508.

9. Diplomate rallié à la France libre, gouverneur des Antilles en 1943, il jouissait de la pleine confiance du général de Gaulle.

10. On remarquera que par rapport à la Quatrième République, le progrès de la représentation musulmane est évident. Mais avec 21 députés, la communauté européenne bénéficie d'un régime de faveur : un député pour 48 000 habitants, alors qu'en métropole, on a retenu un député pour 100 000 habitants.

11. Le décret du 24 octobre 1958 (*J.O.*, 25 octobre, p. 9729) prévoit notamment des bureaux de vote exclusivement réservés aux femmes musulmanes.

**Tableau des circonscriptions  
pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale**

Numéro d'ordre	APPELLATION ET LIMITES administratives	NOMBRES DE DÉPUTÉS À ÉLIRE :		
		de statut civil de droit commun	de statut civil de droit local	Total
1	Alger-Ville : commune d'Alger	2	2	4
2	Alger-Banlieue : l'arrondissement d'Alger (moins la commune d'Alger) et l'arrondissement de Maison Blanche	2	2	4
3	Blida : arrondissement de Blida	1	2	3
4	Médéa : arrondissements de Médéa, Boghari, Paul-Gazelles, Djelfa, Aumale, Tablat, Bou-Saâda, Ouled-Djellal	1	3	4
5	Orléansville : totalité du département d'Orléansville	1	3	4
6	Tizi-Ouzou : totalité du département de Tizi-Ouzou	1	4	5
7	Oran-Ville : commune d'Oran	2	1	3
8	Oran-Campagne : arrondissement d'Oran (moins la commune d'Oran) et arrondissements d'Aïn-Témouchent, Perrégaux, Sidi-bel-Abbés, le Télagh, Méchéria, Géryville, Aïn-Séfra	1	3	4
9	Tlemcen : totalité du département de Tlemcen	1	2	3
10	Mostaganem : arrondissements de Mostaganem et Cassaigne	1	1	2
11	Mascara : arrondissements de Mascara, Palikao, Relizane, Inkermann	1	3	4
12	Tiaret : arrondissements de Tiaret, Saïda, Frenda, Aflou, Vialar	1	2	3
13	Constantine : arrondissements de Constantine, Aïn-Beida, Aïn-M'Lila	1	3	4
14	Philippeville : arrondissements de Philippeville, Colo, El Milla, Djidjelli, Mila	1	3	4
15	Batna : arrondissements de Batna, Barika, Biskra, Corneille, Arris, Khenchela	1	3	4
16	Bône : arrondissements de Bône, la Calle, Guelma, Souk-Ahras, Clairfontaine, Tébessa	1	3	4
17	Sétif : arrondissements de Sétif, Bordj-bou-Arréridj, Saint-Arnaud, Kerrata, M'Siïa	1	3	4
18	Bougie : arrondissements de Bougie, Akbou, Sidi-Aïch, Lafayette	1	3	4
	Total	21	46	67

À ces fondements juridiques censés garantir la régularité du scrutin, De Gaulle a adjoint la claire volonté d'une consultation largement ouverte à la pluralité des tendances. Répudiant les listes uniques comme « le pire écueil », il souhaite qu'ait lieu une véritable compétition entre listes concurrentes, quel que puisse être leur programme y compris en ce qui concerne le destin politique de l'Algérie. À ce titre, le terme d'*indépendance* n'est pas formellement interdit. Seuls seront exclus les individus qui participent « à l'action terroriste », ce qui semble désigner le FLN – précaution inutile puisque ce dernier a enjoint le boycott. Pour plus de précisions De Gaulle a fait part à Henri Hoppenot de sa préférence pour des candidats qui mettraient en valeur la « personnalité algérienne » dans un esprit d'étroite association avec la France. Et de citer les noms de l'arabisant Philippe Marçais, doyen de la Faculté des lettres d'Alger, et du professeur de droit Marc Lauriol <sup>12</sup> auquel une place avait été précédemment assignée au Comité consultatif constitutionnel.

C'est peu dire que, sur place, ces directives ont été mal appliquées. En fait, le général Salan n'en fit qu'à sa tête. Encore faut-il distinguer les grandes villes, où une certaine émulation était possible, des circonscriptions rurales peu politisées et plus dociles. Distinguer aussi la pléthore des candidatures européennes, fruit des ambitions personnelles plus que de la diversité des programmes <sup>13</sup>, des réticences musulmanes à s'engager dans une aventure électorale qui pouvait se solder par les représailles du FLN. Et prendre en considération la pluralité des centres de décision ou d'influence dans la composition des listes. Car si elle ne marchande ni ses conseils ni ses moyens, la hiérarchie militaire est soumise à un minimum de neutralité. Elle doit composer avec les directives et prendre en compte les orientations venues de Paris, relayées par Henri Hoppenot <sup>14</sup>. Mais elle se range volontiers aux noms avancés par les Comité de salut public (CSP) qui ont désigné pour la circonstance des commissions départementales de candidatures. Pousant l'avantage, Salan tente de décourager certains (Raymond Laquière à Alger par exemple) et contourne l'interdiction faite aux militaires d'active de se présenter en Algérie en les détournant vers la métropole <sup>15</sup>. La candidature de la femme du général Massu n'est qu'un temps envisagée, mais celle de Suzanne Lefort, femme du colonel

12. Celui-ci avait fait paraître en 1956 un opuscule, *L'Algérie angoissée*, qui développait la thèse d'une intégration de l'Algérie dans le cadre d'un fédéralisme approprié. Albert Camus aurait donné son adhésion. De Gaulle semble avoir été intéressé, et aurait vu dans Marc Lauriol un futur ministre.

13. Comme l'écrit Maurice Duverger, « les contempteurs du système n'en dédaignent point les délices et les poisons », *Le Monde*, 8 novembre 1958, p. 1.

14. Auquel Salan reproche de trop nombreuses interventions « dans des domaines qui ne le concernent pas », cf. R. Salan, *Mémoires*, Paris, Presses de la Cité, 1974, t. IV, p. 169.

15. Ainsi, le colonel Battesti va se présenter en Seine-et-Marne, le colonel Thomazo dans les Basses-Pyrénées, les colonels Boizat et Laure à Paris, le général Chassin à Bordeaux ; seuls les colonels Battesti et Thomazo ont été élus.

Lefort <sup>16</sup>, est retenue comme tête de la liste « Algérie française » à Philippeville. Dans le style inimitable qui est le sien, Salan peut écrire dans ses *Mémoires* : « les listes se constituent normalement, sans ingérence de notre part <sup>17</sup> ».

De son côté, Jacques Soustelle ne reste pas inactif. L'ancien gouverneur général, devenu ministre de l'Information, dont la popularité dans la communauté pied-noir demeure intacte, entend apporter aux listes intégrationnistes une caution semi officielle élargie aux trois autres « mousquetaires » de l'Algérie française, chacun représentatif d'un courant politique : Georges Bidault pour la démocratie chrétienne, André Morice pour le radicalisme et Roger Duchet pour les Indépendants. Une telle caution valait initialement pour la métropole comme pour l'Algérie. De Gaulle fit barrage pour la métropole, mais laissa faire pour l'Algérie <sup>18</sup>. Une quinzaine de listes bénéficièrent ainsi du patronage du « Cartel ». Mais cette opération déclencha à Alger la fureur des ultras. L'un d'eux, le Dr Lefèvre dénonça un « quarteron (!) de comitards vomis par la population <sup>19</sup> ». Cette nouvelle querelle des investitures sema la confusion parmi les quatre listes en présence, auxquelles faillit s'ajouter une cinquième, conduite par Alain de Sérigny.

Face à cette pléthore de candidatures européennes, les candidats musulmans tardèrent à se manifester, à tel point que l'on songea, à Paris, à ajourner la consultation <sup>20</sup>. Aux menaces de représailles du FLN, sensibles dans le Constantinois et l'Ouarsenis, s'ajoutait le faible empressement des notables à servir de « bouche-trou » à des listes manifestement préfabriquées. Les exhortations radiodiffusées d'Henri Hoppenot étant de peu d'effet, décision fut prise fin octobre de libérer un millier d'internés, parmi les plus instruits, pour dégeler l'attentisme musulman. Cette clémence fut si peu opérante, que De Gaulle dépêcha à Alger René Brouillet, son secrétaire général aux Affaires algériennes, pour activer la constitution des listes. Mais c'est des tiroirs de Salan que sortirent *in extremis* les « candidatures » tant attendues, parmi lesquelles officiers et sous-officiers de réserve, fonctionnaires et membre des délégations spéciales <sup>21</sup> composaient l'essentiel.

L'épisode des candidatures libérales illustre lui aussi le caractère préventivement biaisé de la consultation. Peu nombreuses, mais émanant de personnalités connues, ces candidatures s'inscrivirent dans la recherche d'une voie moyenne entre l'indépendance, dont il ne pouvait

16. Le colonel Lefort commande le 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes.

17. R. Salan, *op. cit.*, p. 169.

18. De Gaulle fit valoir que Bidault était « usé », Morice « discuté » et Duchet « pas sérieux » Cf. J. Soustelle, *op. cit.*, p. 5.

19. *Le Monde*, 6 novembre 1958, p. 5

20. Cf. *Le Monde*, 7 novembre 1958, p. 15. L'ajournement fut finalement écarté car c'eut été reconnaître au FLN un pouvoir d'influence inadmissible.

21. Les délégations spéciales remplacent depuis 1956 les anciens conseils municipaux, de même que les commissions administratives départementales remplacent les conseils généraux.

être question à l'époque, et l'intégration qui, au vu de trop de candidats qui s'en réclamaient, n'était que la perpétuation du *statu quo* colonial. Elles ne signifiaient pas un ralliement pur et simple à De Gaulle, mais elles lui accordaient confiance pour faire prévaloir une solution politique au problème algérien. Mais à Alger, les intégrationnistes, civils et militaires, s'employèrent à leur faire barrage, au prix de pressions parfois peu honorables sur les candidats, voire sur leurs familles. Ont été ainsi écartés les noms de Charles Baujard et du Dr Salacrou, respectivement maires de Blida et d'Aumale, populaires dans la communauté musulmane, et surtout celui de Jacques Chevallier, ancien maire d'Alger, qui finit par renoncer malgré les pressantes sollicitations du général de Gaulle. Venue de métropole, la candidature de Jacques Fonlupt-Esperaber <sup>22</sup>, qui avait envisagé de se présenter dans le Mزاب, se vit réserver le même traitement.

Le plus emblématique de ces retraits est celui d'Alain Savary qui, natif d'Alger, avait envisagé de se porter candidat, soit à Alger, soit à Tizi-Ouzou. Intéressé de longue date aux problèmes de l'outre-mer auxquels l'avait sensibilisé l'historien Charles-André Julien, l'ancien secrétaire d'État aux affaires tunisiennes et marocaines avait, comme député, refusé sa voix au général de Gaulle et avait fait campagne pour le *non* au référendum. Comme tel, il avait adhéré au Parti socialiste autonome, fondé en septembre 1958 par les scissionnistes antimolletistes de la SFIO. Mais en octobre, il avait été favorablement impressionné par trois décisions du général : le plan de Constantine, les directives au général Salan et l'offre de la paix des braves, c'est-à-dire la modernisation de l'Algérie, l'exigence de loyauté électorale et la recherche d'une solution politique, autant de thèmes qui étaient en convergence avec ses choix personnels. Décidé, début novembre à se porter candidat, il bénéficie du soutien indirect de Matignon et de celui, plus affiché, des hebdomadaires de gauche <sup>23</sup>. Mais il doit se rendre à l'évidence de l'inanité de sa candidature, moins en raison de menaces et de pressions, qu'à cause du climat délétère, de la « psychose de peur » entretenue en Algérie par l'appareil militaro-policiier <sup>24</sup>.

L'échec des candidatures libérales dit assez l'étroitesse du champ politique des 51 listes finalement validées par la Commission de contrôle et soumises au choix des électeurs. Sans doute, du côté des décideurs d'Alger, quelques efforts de renouvellement ont été esquissés. L'ancienne classe politique, qui avait en son temps pris position contre l'intégration, a été « éclaircie » de ses éléments les plus conservateurs

22. Ancien député MRP du Haut-Rhin, Fonlupt-Esperaber s'était élevé à plusieurs reprises, à l'Assemblée nationale, contre les pratiques électorales et policières sévissant en Algérie. Sur le retrait de sa candidature, cf. *Le Monde*, 9-10 novembre 1958, p. 2.

23. *L'Express* lui consacre sa « une » et *France-Observateur* lui accorde plusieurs interviews.

24. Cf. *Le Monde*, 12 novembre 1958, et *France-Observateur*, 13 novembre 1958. Sur l'ensemble de la question, cf. Omar Carlier, « Alain Savary et la question algérienne », in *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002, p. 165-217.



(Aumeran, Paternot, Haumesser...), de même qu'ont été écartés les représentants du grand capitalisme agraire, symboles d'une Algérie théoriquement révolue<sup>25</sup>. Il en résulte un léger rajeunissement (la moyenne d'âge des candidats est de 47 ans) et un recentrage social des candidatures dans la classe moyenne des exploitants agricoles, des fonctionnaires et des professions libérales<sup>26</sup>. Mais l'extension du droit de suffrage aux femmes algériennes n'a débouché que sur un chiffre dérisoire de candidatures féminines<sup>27</sup>. Surtout le spectre politique des listes est extrêmement étroit et il faut beaucoup d'aplomb au général Salan pour écrire : « Toutes les opinions, hormis celles du FLN ont pu s'exprimer et vont s'affronter ce dimanche 30 novembre<sup>28</sup>. » Car « l'écueil » de la liste unique n'a pu être évité dans trois circonscriptions (Tiaret, Tizi-Ouzou, Orléansville), et si ailleurs la pluralité prévaut, il est bien difficile d'assigner une signification politique précise à des listes arborant des sigles interchangeables et s'opposant sur des programmes identiques. À l'exception de la SFIO, réduite à une demi-douzaine de listes dont l'affiliation n'est pas toujours très explicite<sup>29</sup>, aucun des grands partis métropolitains n'est représenté. La pluralité politique se réduit, ou peu s'en faut, aux diverses variantes de l'Algérie française : celle des CSP, ouvertement soutenue par l'armée, celle d'un gaullisme plus ou moins discrètement affiché<sup>30</sup>, et celle des tenants de l'ancien système qui se présentent à titre individuel<sup>31</sup>.

Au vu des listes ainsi instituées, au vu surtout de la faible représentativité des candidats musulmans, De Gaulle cacha mal sa déception. Prenant ses distances avec une élection dont il n'attendait plus rien<sup>32</sup>, il abandonna l'idée d'un nouveau voyage en Algérie où il aurait pu administrer quelques discrets encouragements. Peut-être estima-t-il aussi qu'avec l'offre de la paix des braves, le retrait des militaires des CSP et le rappel à brève échéance du général Salan, il avait été jusqu'à l'extrême

25. Ils prendront leur revanche aux élections sénatoriales du 31 mai 1959.

26. *Le Monde* du 13 novembre 1958 donne un échantillonnage social des 98 candidats : 15 agriculteurs, 15 retraités, 14 employés, 13 commerçants, 10 instituteurs, 10 avocats, 10 médecins, 5 professeurs, etc.

27. Trois au total : Nifissa Sid-Cara à Alger-banlieue, Rebiha Kebtani à Sétif et la colonelle Suzanne Lefort à Philippeville. Mais en métropole, le pourcentage n'est guère plus élevé...

28. R. Salan, *op. cit.*, p. 171.

29. La SFIO n'est clairement annoncée qu'à Batna où se présente l'ancien député Raoul Borra. Ailleurs elle est « camouflée » en « Fraternité algérienne » (Bougie), « Défense républicaine et action sociale » (Sétif), etc.

30. Les plus audacieux, comme Fouques-Duparc à Oran, adoptent le sigle UNR du nouveau parti gaulliste. D'autre s'en tiennent à des formulations plus sibyllines comme « Rénovation républicaine » (Tlemcen), « Union pour la paix et le programme de Constantine » (Philippeville), etc.

31. On compte parmi les candidats 8 anciens députés et 16 anciens délégués de l'Assemblée algérienne.

32. Signe de cette distanciation, la déclaration de René Brouillet qui affirme que les élections ne sont pas l'unique moyen de parvenir à la paix. Cf. *L'Express*, 13 novembre 1958, p. 6. C'est ce que semble confirmer *a posteriori* le général de Gaulle qui n'accorde dans ses *Mémoires d'espoir* que quatre lignes insignifiantes à cette élection.

limite du libéralisme que pouvaient tolérer les Européens et l'armée d'Algérie. Les élections seraient pour eux un « os à ronger » en attendant de nouvelles initiatives <sup>33</sup>.

## 2. Les résultats

Réduite à moins de trois semaines, la campagne électorale fut, de l'avis de tous les observateurs <sup>34</sup>, extrêmement terne. Protégés par un détachement militaire, les candidats sillonnèrent des circonscriptions souvent immenses <sup>35</sup>. Les questions d'intérêt local et les requêtes individuelles tinrent une grande place, réduisant à peu de choses les prises de position politiques. Plus que les mérites réels ou supposés de l'intégration, ce fut la « paix en Algérie » qui fit l'unanimité, déclinée en termes guerriers par les uns, plus politiques pour les autres. La campagne n'a été réellement animée que dans les grandes villes, donnant lieu à des motions vengeresses et à des guerres de communiqués relevant de la meilleure tradition politique méditerranéenne. À Oran, la confrontation entre le général Miquel et le gaulliste Fouques-Duparc donne lieu à des affrontements très vifs. À Alger, la tension monte entre les listes rivales d'Auguste Arnould, de Pierre Lagaille et de Raymond Laquière, attisée par les éditoriaux de *l'Écho d'Alger*, dont le directeur, Alain de Sérigny, a finalement retiré sa candidature.

L'élection du 30 novembre <sup>36</sup> s'est déroulée dans le calme, le FLN ayant renoncé à la troubler <sup>37</sup>, mais par un temps épouvantable qui a perturbé dans le bled l'acheminement par camions militaires des électeurs musulmans. Le dépouillement, lui, a donné lieu à divers incidents, à Oran et à Philippeville par exemple, qui vont alimenter, non sans raisons, les accusations de falsification des procès-verbaux et de bourrage des urnes.

Surtout, la participation n'atteint pas celle du référendum, chutant de 80 % à 64 % des inscrits, sans préjudice d'un taux assez élevé de votes « blanc » et « nul » <sup>38</sup>. Cette poussée abstentionniste est à peu près également répartie, mais elle affecte en priorité l'électorat musulman.

33. Cette interprétation, tout à fait plausible, est avancée par Jean Lacouture, *op. cit.*, p. 620.

34. Pour couvrir l'élection, les grands quotidiens ont envoyé en Algérie leurs meilleurs reporters : Eugène Mannoni pour *le Monde*, Serge Bromberger et Jean-François Chauvel pour *le Figaro*.

35. La circonscription d'Oran-campagne où se présentent le Dr Sid Cara et Pierre Laffont, directeur de *l'Écho d'Oran*, couvre une superficie égale à 17 départements français...

36. L'élection s'est en fait déroulée en trois jours : le 28 novembre pour les campagnes, le 29 pour les centres urbains moyens, le 30 pour les grandes villes et la centralisation des résultats.

37. La presse signale néanmoins quelques harcèlements de bureaux de vote par des « bandes rebelles » dans l'Ouenza et la vallée de la Soummam. Cf. *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> décembre 1958.

38. À Alger-ville, ce taux atteint 9 % des suffrages exprimés.

Le mauvais temps n'expliquant pas tout, on peut y voir un certain impact du mot d'ordre de boycott du FLN, surtout dans le Constantinois où le taux d'abstention avoisine 40 %. On peut avancer aussi que la multiplication de listes concurrentes plutôt qu'adverses a désorienté les masses musulmanes, et que l'échec de la paix des braves a généré une déception qui s'est exprimée dans l'abstention. Pour ne rien dire de la faible représentativité des candidats musulmans dans lesquels les électeurs ont reconnu les traditionnels « béni-oui-oui » qui ont si longtemps peuplé les travées des assemblées parlementaires.

Globalement, les résultats de l'élection du 30 novembre sont clairs : l'Algérie a massivement voté pour son appartenance française. Ses 67 élus vont grossir les rangs de cette Chambre « bleu outre-mer » que dominent les deux grands partis vainqueurs en métropole, l'UNR et les Indépendants, qui ont fait campagne pour l'Algérie française. Même s'il s'illusionne sur la sincérité du vote musulman, Jacques Soustelle n'a pas tort d'affirmer que l'Algérie et la métropole étaient à l'unisson et que de Gaulle disposait d'une assise parlementaire plus que suffisante pour conduire une politique conforme à l'orientation du 13 mai <sup>39</sup>.

Pourtant, le détail du scrutin est plus riche d'enseignements qu'il n'y paraît, dont certains sont appelés à nuancer l'apparente massivité de conviction des élus d'Algérie.

Une première constatation réside dans la déroute de l'ancienne classe politique algérienne, implicitement désignée comme coresponsable des malheurs survenus depuis 1954. L'échec à Alger de Raymond Laquière, grand maître pendant trente ans des urnes algériennes en général et de celles de Bab-el-Oued en particulier, prend valeur de symbole. Plusieurs caciques de la droite algérienne sont également battus, tels l'ancien gaulliste François Quilici à Oran et l'ancien pétainiste Roger de Saivre à Mostaganem. Mais les anciens députés socialistes ne sont pas mieux traités, qu'il s'agisse de Raoul Borra, battu à Bône, et de Maurice Rabier, qui fut rapporteur en 1947 du statut de l'Algérie, battu à Oran.

Les élus sont donc des hommes nouveaux, désignés pour la plupart par les CSP, disposant des faveurs de l'armée et nantis du label du « Cartel » patronné par Jacques Soustelle. Ce dernier peut se flatter d'une opération réussie <sup>40</sup>, mais compte tenu du discrédit des partis métropolitains en Algérie, il est probable que la caution des « quatre » mousquetaires ait été moins décisive que celle des CSP qui l'ont emporté à Constantine et à Bône, ainsi que dans plusieurs circonscriptions à dominante rurale.

Mais les CSP subissent un échec dans les deux villes les plus importantes, où leurs candidats étaient pourtant considérés comme favoris. À Oran, la liste « Renouveau et Algérie française » conduite par le général

39. J. Soustelle, *op. cit.*, p. 74.

40. Sur les douze listes patronnées par le « Cartel », dix ont été élues.

Miquel, le chef du plan « Résurrection <sup>41</sup> », qui a bénéficié du soutien ostensible de l'armée et des Unités territoriales <sup>42</sup>, échoue d'assez peu derrière la liste « Union pour la Nouvelle République » du gaulliste Fouques-Duparc <sup>43</sup>. Ce dernier doit son élection à un appoint substantiel de voix musulmanes et, peut-être à un réflexe de patriotisme oranais.

À Alger-ville, où l'élection a tourné à l'imbroglio, la liste « officielle », patronnée par le CSP et qui a les faveurs de Salan, est celle d'Auguste Arnould, président des associations d'anciens combattants et figure importante du 13 mai. Mais elle s'est heurtée aux ambitions d'Alain de Sérigny, le directeur de *l'Écho d'Alger*, qui se flatte d'avoir été l'artisan du retour de De Gaulle au pouvoir <sup>44</sup>, et qui entend conduire sa propre liste avec l'ancien député Marcel Ribière <sup>45</sup> ; Cette candidature toutefois déplaît à quelques généraux qui la dénoncent comme trop représentative d'une Algérie vichyste (de Sérigny a été décoré de la Francisque) et réactionnaire. C'est alors que Pierre Lagaille dépose sa propre liste « Algérie française », habilement composée <sup>46</sup>, qui, à défaut du soutien du général Salan, qui le déteste, bénéficie de l'appui des Unités territoriales qui quadrillent la ville. Lagaille mène une campagne de porte à porte, jusque dans la Casbah, qui en fait un candidat sérieux, à tel point qu'Alain de Sérigny, qui se remet mal de sa disgrâce, lui apporte le soutien de son journal. La liste Lagaille l'emporte ainsi, avec 7 000 voix d'avance, sur la liste Arnould. Dans la circonscription d'Alger-banlieue, moins troublée, la liste « Dans l'esprit véritable du 13 mai », émanant du CSP, est également battue par la liste Marçais-Lauriol, qui avait, de notoriété publique, les faveurs de Matignon.

La lecture des résultats fait également apparaître quelques lézardes dans le monolithisme des nouveaux élus. Les uns viennent de la relative bonne tenue des listes socialistes et gaullistes. La SFIO enlève les quatre sièges de la circonscription de Sétif et les gaullistes l'emportent à Oran (Fouques-Duparc), à Philippeville (Léopold Morel) et à Mostaganem (Puech-Sanson). Leurs candidats n'ont pas fait campagne en faveur de l'intégration, lui préférant, mais en des termes flous, des

41. Fomenté dans les milieux activistes en mai 1958, ce plan visait au renversement de Pierre Pflimlin, président du Conseil désigné, et son remplacement par le général de Gaulle à la faveur d'une occupation militaire des centres névralgiques de Paris.

42. Sorte de police supplétive surtout composée d'Européens activistes, les UT sont commandées par le colonel Thomazo.

43. Député RPF du département d'Oran de 1951 à 1955, Fouques-Duparc fut un éphémère secrétaire d'État dans le gouvernement Mendès France, ce qui lui fut vivement reproché pendant la campagne électorale.

44. Son éditorial du 11 mai 1958 dans *l'Écho d'Alger* – « Parlez, parlez vite, mon général. Vos paroles seront des actes » – passe pour avoir orienté vers De Gaulle la population algéroise, initialement très réticente envers l'homme du 18 juin.

45. Marcel Ribière fut député d'Alger de 1951 à 1955.

46. Les deux candidats musulmans sont Ahmed Djebbour, commerçant victime d'un attentat du FLN, et Mourad Kaouah, populaire footballeur du club de Saint-Eugène.

perspectives d'union ou d'association franco-musulmane. Parmi les élus musulmans, qui n'ont pas toujours demandé d'accéder à tant d'honneur, tous ne sont pas de la trempe du bachaga Boualem, grand féodal de l'Ouarsenis, élu (à la liste unique) à Orléansville, symbole s'il en est de ces notables domestiqués depuis des lustres par l'administration française. Certains députés, surtout ceux du Constantinois, ne seront pas forcément insensibles à l'évolution de leur électorat et, partout, aux perspectives d'une solution politique au problème algérien.

Comme telle, l'élection du 30 novembre a donné lieu à un contentieux considérable, portant sur 16 circonscriptions d'Algérie (sur 18) et sur celle de la Saoura au Sahara <sup>47</sup>. D'une circonscription à l'autre, les motifs d'annulation n'ont guère varié : déclarations irrégulières de candidatures, listes électorales incomplètes <sup>48</sup>, pressions exercées par l'armée sur les électeurs <sup>49</sup>, violences et irrégularités du dépouillement. Ce dernier grief, qui n'est que l'appellation euphémique du bourrage des urnes, est du reste assez piquant, émanant des représentants de la population pied-noir qui ne s'en était pas tant émue lors des consultations précédentes.

Face à cette avalanche de recours, le Conseil constitutionnel, mis en place en mars 1959, préféra valider l'ensemble des élections. Il le fit sur la base d'arguments de droit (irrecevabilité des recours, griefs non prouvés) ou de fait, arguant que même prouvé le grief était incapable d'avoir déplacé un nombre significatif de voix. Mais il valida ce faisant des élections manifestement entachées de fraude, jusqu'à ignorer les dispositions réglementaires propres à garantir la loyauté du scrutin <sup>50</sup>. Sans doute ses membres ont-ils estimé qu'il était impossible d'invalider des candidats (musulmans) qui venaient de faire campagne au péril de leur vie, qu'il était préférable aussi de ne pas détourner à nouveau l'armée de ses tâches habituelles. À moins que l'ordre soit venu de l'Élysée et que le Conseil constitutionnel, juge d'opportunité plus que de la légalité, se soit soumis à la raison d'État <sup>51</sup>.

47. Sur la question, cf. J.-P. Charnay, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, Cahiers de la FNSP, A. Colin, 1964, p. 209-211.

48. Grief évidemment fondé au vu des documents officiels qui font apparaître des chiffres par trop « arrondis » : 350 000 inscrits à Bône, 190 000 à Bougie, 330 000 à Médéa, etc.

49. Ces pressions ont été nombreuses et variées, mais d'une intensité variable selon les circonscriptions. Dans certaines, l'armée s'est fait un devoir d'obéir aux instructions de neutralité venues de Paris. Dans d'autres, les officiers, surtout ceux récemment exclus des CSP, ont déployé toute une gamme de pressions avant et pendant les élections. Cf. J.-P. Charnay, *Société militaire et suffrage politique en France depuis 1789*, Paris, SEVPEN, 1964, p. 277-290.

50. Cf. l'étonnante décision où le Conseil ne retient pas comme illicite la distribution de bulletins de vote par des militaires, alors que celle-ci est interdite par l'art. 65 du Code électoral, CC, 5 mai 1959, *Rec.* 219

51. Cf. Y. Beauvais, « Conseil constitutionnel » in *Dictionnaire De Gaulle*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, p. 260.

### 3. Les prolongements

Il est assez vain de se demander si la consultation du 30 novembre 1958 fut plus ou moins irrégulière que ses devancières. Il semble qu'elle l'ait été un peu moins, tout en demeurant très éloignée des objectifs de pluralité et de sincérité que lui avait assignés le général de Gaulle. Il est plus utile de s'interroger sur le poids parlementaire de cette soixantaine d'élus et sur ses interférences dans l'évolution de la question algérienne telle qu'elle a été conduite par le chef de l'État <sup>52</sup>. La réponse doit prendre en compte des paramètres divers : la prééminence de l'exécutif inscrite dans la nouvelle constitution, encore renforcée par la théorie du « domaine réservé » <sup>53</sup> ; la déconnexion croissante des opinions métropolitaine et musulmane avec l'activisme des ultras de l'Algérie française ; l'inexpérience, enfin, de ces nouveaux élus et le provincialisme étroit qu'ils n'ont cessé de pratiquer à l'Assemblée.

Sans être une lune de miel, les six premiers mois de l'année 1959 maintiennent une certaine convergence de vues entre le pouvoir exécutif et les élus d'Algérie. Après de vives discussions, ceux-ci ont renoncé à former un groupe parlementaire pour mieux signifier le caractère, sinon apolitique, du moins transpolitique de leur représentation. Le règlement de l'Assemblée nationale leur permit d'opter pour une simple « formation administrative », déjà amputée de quelques élus gaullistes, à laquelle s'inscrivirent 66 députés <sup>54</sup>. Preuve de leur bonne volonté, ils portèrent passivement leurs voix sur Jacques Chaban-Delmas à la présidence de l'Assemblée. Dans la composition du bureau, le bachaga Boualem obtint une vice-présidence et trois postes de secrétaires leur furent attribués <sup>55</sup>. La déclaration gouvernementale, lue par Michel Debré le 15 janvier 1959, fut bien accueillie, celle-ci réaffirmant le maintien de l'Algérie dans la souveraineté française et excluant toute négociation avec le FLN. Si par la suite, certaines voix s'inquiétèrent des propos quelque peu décalés du chef de l'État, tous trouvèrent réconfort dans l'énergie rassurante du Premier ministre <sup>56</sup>. Même l'interview accordée par De Gaulle au député Pierre Laffont,

52. Sur la question, cf. Michèle Salinas, *L'Algérie au Parlement, 1958-1962*, Toulouse, Bibl. historique Privat, 1987.

53. Cette théorie, fort peu constitutionnelle, fut énoncée par Jacques Chaban-Delmas au congrès de l'UNR tenu à Bordeaux en 1960. Elle revenait à inclure l'Algérie, la défense nationale, la politique étrangère et les relations avec l'Afrique francophone dans un vaste espace présidentiel soustrait, sinon au contrôle, du moins à l'initiative parlementaire.

54. Henri Fouques-Duparc et François Lopez, députés d'Oran, et Ali Mallem, député de Batna, se sont inscrits d'emblée au groupe UNR.

55. Xavier Salado (Tiaret), Mohamed Bedredine (Philippeville) et Nefissa Sid Cara (Alger-banlieue). Cette dernière est entrée peu après dans le gouvernement Debré comme secrétaire d'État aux Affaires algériennes.

56. Déclaration des 15 février et 4 juin 1959.

pourtant peu amène pour l'intégration (« un mot qu'on a voulu m'imposer ») et pour « l'Algérie de papa », ne souleva pas trop d'émoi. Les élus d'Algérie déclarèrent même « se réjouir de l'affirmation sans ambiguïté de l'unité française »<sup>57</sup>.

C'est durant l'été 1959 qu'une certaine nervosité se fait jour quand divers indices annoncent une initiative décisive du chef de l'État. Pour y faire face, la formation administrative est érigée en groupe parlementaire à part entière, le groupe « Unité de la République », présidé par l'avocat Pierre Portolano, député de Bône, censé apporter aux députés d'Algérie une plus forte audience. Cette réaction défensive n'impressionne pas le général de Gaulle qui, dans son discours du 16 septembre, opte pour l'autodétermination du peuple algérien, celle-ci ouvrant la voie à trois solutions : la « francisation », la « sécession » qu'il réproouve, et l'« association » qu'il appelle de ses vœux. Le désaveu de l'intégration suscite une motion de protestation, mais à la rentrée parlementaire d'octobre le groupe ne compte plus que 51 membres (la formation administrative en comptait 66), une douzaine de députés ayant pris leur distance en ralliant l'UNR ou les non-inscrits<sup>58</sup>.

« Il nous faut une Charlotte Corday », clame en cette rentrée Pierre Lagaille. Sans aller jusqu'à l'assassinat politique, les élus d'Algérie sont partie prenante à une opération de déstabilisation dont les véritables maîtres d'œuvre sont les activistes des groupes UNR (Delbecque, Biaggi, Thomazo) et Indépendant (Le Pen, Duchet, Arrighi). Il ne s'agit pas moins que de refaire le 13 mai par une action coordonnée de la rue et de la représentation nationale. Aux termes d'un scénario quelque peu improvisé, baptisé plan Véronique, la foule algéroise manifesterait au Forum son refus de la politique du 16 septembre, tandis qu'à Assemblée nationale, la conjonction des élus favorables à l'Algérie française obligerait Michel Debré à la démission<sup>59</sup>. Léon Delbecque se fait fort de détacher du groupe UNR une quarantaine de députés et, pour plus de solennité, le bachaga Boualem, annonce qu'il déposera sa cravate de commandeur de la Légion d'honneur sur le bureau du président de l'Assemblée. Mais le 13 octobre, rien ne se passe comme prévu. À Alger, où le ministre Pierre Guillaumat a été dépêché pour rappeler les cadres militaires à leur devoir, le général Massu se porte garant de la loyauté de l'armée et la manifestation au Forum est décommandée. À Paris, la moitié des élus du groupe Défense de la République a préféré boycotter le discours du Premier ministre et le bachaga est resté à son banc. La défection des élus UNR se réduit à la

57. Interview du 29 avril 1959. Cf. P. Laffont, *L'expiation*, Paris, Plon, 1968, p. 112-114.

58. *L'Année politique*, 1959, p. 114.

59. Pour le remplacer, les promoteurs de l'opération songeaient à Georges Bidault qui aurait formé un gouvernement comprenant Pascal Arrighi, Léon Delbecque, René Duchet, André Morice, François Valentin et le général Zeller, ainsi que Jacques Soustelle s'il consentait à rompre ses derniers liens avec l'homme du 18 juin. Cf. J. Lacouture, *De Gaulle*, T. 3, p. 79.

démission de neuf députés <sup>60</sup>. Michel Debré défendit avec une vigueur inattendue le choix de l'autodétermination et obtint un succès éclatant <sup>61</sup>. Le « complot du 13 octobre » s'est soldé par un fiasco total.

Malgré l'affiliation de certains élus à divers organismes de défense de l'Algérie française <sup>62</sup>, la suite ne fut qu'un long effilochage. Le groupe Unité de la République sortit malmené de l'affaire des Barricades (janvier 1960). Outre la levée de l'immunité parlementaire de Pierre Lagaillarde et l'arrestation à Orly de Mourad Kaouah, onze députés musulmans, impressionnés par la réprobation muette de la population musulmane pendant les événements, donnèrent leur démission. Quand, fin 1960, le groupe prend symboliquement, mais dans l'indifférence générale, le nom de Regroupement national pour l'unité de la République, il ne compte plus que 38 membres. L'échec du putsch d'Alger, en avril 1961, lui porte un nouveau coup. Pierre Laffont, député d'Oran, jugeant son mandat dénué de toute utilité dès lors que l'Algérie s'enfonce dans la violence des extrêmes, remet sa démission le 16 mai, dont il explique les raisons dans une lettre que le président de l'Assemblée, Chaban-Delmas, se garde bien de lire à la tribune <sup>63</sup>. Ultime baroud d'honneur, et alors même que le pays a massivement approuvé les accords d'Évian par le référendum du 8 avril 1962, les élus d'Algérie déposent une motion de censure qui est rejetée le 6 juin. Une fois acquise l'indépendance, les députés élus le 30 novembre 1958 sont considérés comme dénués de représentativité. Comme tels, il est mis fin à leur mandat par une ordonnance du 3 juillet 1962.

\*  
\* \*

Le bilan de cette étude n'invite guère à l'optimisme tant cette élection du 30 novembre, sur laquelle le général de Gaulle fondait, du moins officiellement, de grands espoirs, a vite révélé ses limites. Celles-ci sont de deux ordres.

Le premier est strictement électoral. Ni le collège unique, ni la féminisation du suffrage musulman, ni la réglementation minutieuse du scrutin n'ont sérieusement entamé les pratiques habituelles en Algérie : candidatures quasi officielles, marginalisation des opposants, pressions

60. Pascal Arrighi (Corse), colonel Battesti (Seine-et-Marne), Jean-Baptiste Biaggi (Seine), Georges Brice (Nord), René Cathala (Haute-Garonne), Léon Delbecque (Nord), Pierre Grasset (Hérault), Roger Souchal (Meurthe-et-Moselle), colonel Thomazo (Basses-Pyrénées). Quatre d'entre eux demanderont en vain leur réintégration. Cf. *L'année politique, 1959*, p. 114-115.

61. La déclaration gouvernementale fut approuvée par 441 voix contre 23 et 28 abstentions.

62. Tels le Rassemblement pour l'Algérie française et le Comité de Vincennes, fondé en 1960, où les députés Lauriol et Marçais se montrent les adversaires les plus virulents de la politique algérienne.

63. « La violence n'entraîne que la violence. Rien n'est possible dans ce pays sans la concorde des différentes communautés et l'union étroite avec la France », cf. P. Laffont, *op. cit.*, p. 202-203.



sur les électeurs, trucage des résultats, etc. La France, décidément, n'aura guère éduqué les Algériens dans la voie de la démocratie représentative, ce qui n'est pas sans importance pour l'avenir.

Une seconde limite, issue de la première, tient à la faible représentativité des élus, bien incapables de forger cette « élite politique » que l'élection était censée devoir dégager. La remarque vaut pour les élus des deux communautés même si, à tout prendre, les élus musulmans ont su, mieux que leurs collègues européens, négocier les virages de la politique gaullienne. Cette médiocrité d'ensemble a du reste servi les desseins du président de la République. En maîtrisant aisément l'opposition parlementaire à sa politique algérienne, celui-ci a pu s'orienter vers un soutien populaire, c'est-à-dire référendaire voire plébiscitaire, dont la massivité s'est révélée le meilleur argument contre ses adversaires.